

NOTICE EXPLICATIVE

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2019

Le compte administratif a pour fonction de présenter, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le maire. Il retrace les opérations de toute nature réalisées au cours de l'année.

Le budget a été voté par nature et par chapitre. Une présentation fonctionnelle figure également dans le document budgétaire, ainsi qu'une présentation des chapitres « opération » votés.

En €	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	GLOBAL
<b>1. LES RÉALISÉS DE L'EXERCICE :</b>			
Dépenses	73 059 953,12	19 947 404,61	93 007 357,73
Recettes	77 250 613,64	22 639 950,78	99 890 564,42
<b>Résultat d'exécution de l'exercice</b>	<b>4 190 660,52</b>	<b>2 692 546,17</b>	<b>6 883 206,69</b>
<b>2. LES SOLDES ANTÉRIEURS :</b>			
Il convient de prendre en compte les soldes d'exécution reportés de l'exercice précédent.			
Dépenses	0,00	3 143 625,62	3 143 625,62
Recettes	1 294 948,19	0,00	1 294 948,19
<b>Résultats (hors restes à réaliser)</b>	<b>5 485 608,71</b>	<b>- 451 079,45</b>	<b>5 034 529,26</b>
<b>3. LES RESTES A RÉALISER (RAR) :</b>			
Il s'agit des dépenses et des recettes de la section d'investissement engagées et non mandatées avant le 31 décembre de l'exercice.			
Dépenses	0,00	5 000 852,46	5 000 852,46
Recettes	0,00	3 173 780,61	3 173 780,61
<b>Solde des RAR</b>	<b>0,00</b>	<b>- 1 827 071,85</b>	<b>- 1 827 071,85</b>
<b>4. LES RÉSULTATS :</b>			
Résultats de l'exercice hors RAR	5 485 608,71	- 451 079,45	5 034 529,26
Solde des RAR	0,00	- 1 827 071,85	- 1 827 071,85
<b>Résultats y compris les RAR</b>	<b>5 485 608,71</b>	<b>- 2 278 151,30</b>	<b>3 207 457,41</b>

Le compte administratif doit être en concordance avec le compte de gestion établi par monsieur le receveur municipal, comptable de la direction générale des finances publiques (DGFIP).

<i>Hors restes à réaliser</i>	<b>Compte de gestion</b>	<b>Compte administratif</b>
Résultat de fonctionnement	5 485 608,71 €	5 485 608,71 €
Résultat d'investissement	- 451 079,45 €	- 451 079,45 €
<b>Résultat global</b>	<b>5 034 529,26 €</b>	<b>5 034 529,26 €</b>

**Section fonctionnement :**

<b>CHAPITRES</b>	<b>LIBELLÉS</b>	<b>DÉPENSES (en €)</b>	<b>RECETTES (en €)</b>
011	Charges à caractère général	18 470 280,58	
012	Charges de personnel et frais assimilés	43 135 786,87	
014	Atténuations de produits	33 487,00	
65	Autres charges de gestion courante	3 139 686,40	
66	Charges financières	3 140 754,86	
67	Charges exceptionnelles	63 010,74	
68	Dotations aux amortissements et aux provisions		
022	Dépenses imprévues		
023	Virement à la section investissement		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 076 946,67	2 473 401,94
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		
002	Résultat reporté ou anticipé		1 294 948,19
013	Atténuations de charges		370 029,63
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses		2 970 883,54
73	Impôts et taxes		59 866 726,27
74	Dotations et participations		11 046 399,76
75	Autres produits de gestion courante		346 115,27
76	Produits financiers		43 176,67
77	Produits exceptionnels		133 880,56
78	Reprises sur provisions		
<b>TOTAUX</b>		<b>73 059 953,12</b>	<b>78 545 561,83</b>

Corbeil-Essonnes a été contrainte, compte tenu des lois MAPTAM (loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) et NOTRe (loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République), d'intégrer les taux de fiscalité additionnelle du syndicat intercommunal d'aménagement, de rivières et du cycle de l'eau (SIARCE) à ceux de la commune, sans impact sur le montant global de la taxe qui reste inchangé.

Dans le respect des engagements pris par le maire et sa majorité, les taux d'imposition communaux 2019 sont restés identiques à ceux de 2018.

Taxes	Commune 2017	SIARCE 2017	Commune 2017 et 2018	Commune 2019
Taxe d'habitation	17,25 %	1,47 %	18,72 %	<b>18,72 %</b>
Taxe foncière sur les propriétés bâties	21,10 %	1,74 %	22,84 %	<b>22,84 %</b>
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	110,38 %	9,38 %	119,76 %	<b>119,76 %</b>

En 2019, la commune a notamment perçu les sommes suivantes :

- 25 417 988 € d'attribution de compensation de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart ;
- 29 764 924 € de contributions directes : taxe d'habitation et taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties (hors rôles supplémentaires) ;
- 3 242 518 € de dotation globale de fonctionnement. La contribution au redressement des finances publiques, prélevée sur la dotation globale de fonctionnement, est pérennisée à 3 976 434 € par an ;
- 3 701 277 € au titre de la dotation de solidarité urbaine ;
- 2 203 593 € de recettes des prestations municipales ;
- 1 713 054 € au titre des fonds de péréquation : Fonds de compensation des ressources intercommunales et communales (FPIC) et Fonds de solidarité des communes d'Ile-de-France (FSRIF) ;
- 4 032 200 € d'autres recettes fiscales et assimilées : droits de mutation, taxe sur la consommation finale d'électricité, taxe locale sur la publicité extérieure, compensations fiscales ;
- 4 342 661 € d'autres recettes : remboursement de charges, subventions de fonctionnement, revenus des immeubles, produits exceptionnels.

Les principales dépenses de fonctionnement sont notamment les suivantes :

- 43 135 787 € de masse salariale. Sous déduction des recettes (mise à disposition de personnel, remboursements sur rémunérations et charges sociales, emplois aidés), la masse salariale 2019 s'établit à 41 958 914 € ;
- 18 470 281 € de charges d'exploitation : prestations de services, études, fluides, locations et charges locatives, entretien et réparations, assurances, nettoyage, fournitures, etc. ;
- 3 140 755 € de charges financières ;
- 1 565 000 € de subventions aux associations ;
- 860 000 € de subventions de fonctionnement au centre communal d'action sociale de Corbeil-Essonnes et à la caisse des écoles de Corbeil-Essonnes ;
- 33 487 € au titre du fonds de solidarité des communes d'Ile-de-France (FSRIF).

L'autofinancement de l'exercice s'est élevé à 10 562 556 €, amortissements et résultat exceptionnel inclus.

**Section investissement :**

CHAPITRES	LIBELLÉS	DÉPENSES (en €)	RECETTES (en €)
	<i>Dont restes à réaliser</i>	5 000 852,46	3 173 780,61
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	3 143 625,62	
021	Virement de la section de fonctionnement		
024	Produits des cessions d'immobilisation		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 473 401,94	5 076 946,67
041	Opérations patrimoniales		
10	Dotations, fonds divers et réserves	259 435,87	6 940 703,45
13	Subventions d'investissement	4 544,41	4 151 580,33
16	Emprunts et dettes assimilées	7 563 860,95	6 300 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	474 725,20	
204	Subventions d'équipement versées	93 074,90	
21	Immobilisations corporelles	2 118 009,30	
23	Immobilisations en cours	3 048 633,56	
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières	20 720,33	170 720,33
107	Rénovation urbaine - Montconseil	1 142 385,51	
109	Rénovation urbaine - Les Tarterêts	567 744,47	
112	Centre technique municipal	5 358,00	
113	Groupe scolaire Montagne des Glaises - Picasso	102 106,87	
122	Groupe scolaire Bd Henri-Dunant	1 427 530,18	
123	Rénovation de la MJC	2 493,43	
124	Nouveau centre administratif	567 887,69	
126	Action cœur de ville	75 492,00	
	Total des opérations d'équipement	3 890 998,15	
<b>TOTAUX</b>		<b>23 091 030,23</b>	<b>22 639 950,78</b>

Les recettes d'investissement (hors restes à réaliser) se sont élevées à 22 639 951 € et sont constituées :

- des reports et excédents de l'exercice précédent ;
- des amortissements de l'exercice et autres opérations d'ordre ;
- du fonds de compensation de la TVA sur les dépenses d'investissement de l'année précédente ;
- des taxes d'urbanisme ;
- des subventions versées par nos partenaires (Etat, région, département) ;
- des emprunts auprès des établissements de crédit.

Le remboursement de la dette en capital s'est élevé à 6 947 464 € en 2019.

L'encours de dette est en baisse à 89,6 M € au 31 décembre 2019 :

	2019	2018
Capital restant dû	89 638 449 €	90 285 913 €
Taux moyen	2,79 %	2,97 %
Durée de vie résiduelle	12 ans et 3 mois	12 ans et 10 mois
Durée de vie moyenne	6 ans et 7 mois	7 ans
Nombre d'emprunts	31	29

Deux nouveaux emprunts ont été souscrits en 2019 :

- auprès de la Caisse d'Épargne pour 3 M € sur 15 ans au taux fixe de 0,71 % par an ;
- auprès de la Banque Postale pour 3,3 M € sur 15 ans au taux fixe de 0,58 % par an.

La commune a par ailleurs souscrit, en 2012 et 2017, les deux contrats de partenariat suivants :

- un contrat de PPP (partenariat-public-privé) relatif à la construction du groupe scolaire Paul-Langevin conclu le 9 mai 2012.

Le solde de la part d'investissement au 31 décembre 2019 est de 7 769 160,26 €.

- un marché de partenariat relatif à la construction du nouveau centre administratif a été conclu le 24 juillet 2017 et un avenant le 5 novembre 2019.

Le montant de la part investissement est de 22 489 444,40 € T.T.C. à la livraison du bâtiment le 5 novembre 2019.

Les principaux investissements de l'exercice sont les suivants :

Désignation	Mandaté 2019 en €
REFECTION DES VOIRIES	1 784 618,38
GROUPE SCOLAIRE ANDRE MALRAUX	1 427 530,18
ACQUISITIONS MOBILIERES	1 071 917,40
TRX D'ENTRETIEN SUR PATRIMOINE COMMUNAL	820 669,39
VOIRIES ET ESPACES PUBLICS	802 381,64
NOUVEAU CENTRE ADMINISTRATIF	567 887,69
ACQUISITIONS IMMOBILIERES	524 508,00
GROUPE SCOLAIRE LANGEVIN	439 045,21
PARVIS + VOIES DESSERTE MONTCONSEIL	427 275,12
PARC URBAIN MONTCONSEIL	373 077,55
VOILE	311 602,22
DEMOLITION EX-LANGEVIN	297 424,40
GYMNASE JEAN MACE	245 929,28
AMENAGEMENT RUE MATISSE	226 956,17
NOUVEAU CENTRE ADMINISTRATIF - LOYER L1	177 351,25
MONTAGNE DES GLAISES PICASSO	102 106,87
CHAUFFAGE	94 543,82
ETUDES	84 968,64
ETUDES ET INGENIERIES OPAH	79 642,90
ACTION COEUR DE VILLE	75 492,00
Autres dépenses (< 70 K€)	318 742,20
	<b>10 253 670,31</b>

**Ratios :**

Corbeil-Essonnes appartient désormais à la strate des communes de 50 000 à 100 000 habitants.

		Valeurs	Moyennes nationales de la strate
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 328,05	1 324,00
2	Produit des impositions directes / population	581,45	658,00
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	1 460,77	1 488,00
4	Dépenses d'équipement brut / population	186,21	266,00
5	Encours de dette / population	1 751,09	1 463,00
6	DGF / population	135,64	189,00
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	63,45 %	56,60 %
8	Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	100,21 %	96,70 %
9	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	12,75 %	17,90 %
10	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	119,87 %	98,30 %

\* \* \*

Il est dès lors proposé au conseil municipal d'adopter le compte administratif du budget de la commune de l'exercice 2019 et de constater la concordance entre les résultats dudit compte administratif et ceux du compte de gestion 2019 du receveur municipal.